



### INFO SPECIALE AUX PARENTS

# « POUR NOS ENFANTS, REPENSONS ENSEMBLE LES RYTHMES SCOLAIRES » VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION DE LA SEMAINE ET DE LA JOURNEE ?

Mesdames, Messieurs,

La Ville d'Angers est attachée à faire de l'école un lieu de réussite et d'égalité des chances pour tous les enfants. Les réformes de l'école mises en place en 2008 – 2009 ont soulevé de nombreuses questions. La Ville a donc engagé depuis six mois avec les représentants des parents, des enseignants, des professionnels, des associations..., une concertation pour une meilleure organisation des rythmes scolaires.

La Ville s'engage par ailleurs dans le cadre d'une nouvelle organisation de ces rythmes à renforcer son offre éducative en direction de tous les élèves des écoles d'Angers.

Il revient aux Conseils d'écoles ou d'établissements, dans lesquels siègent les parents qui vous représentent, de donner leur avis sur un aménagement dérogatoire possible conformément aux textes et notamment sur sa date d'application (2009 ? 2010 ?).

Aussi j'ai souhaité vous communiquer ci-après les principaux éclairages, qui vous permettront de vous informer, d'en parler avec vos représentants, et de leur donner votre avis sur des questions qui conditionnent l'avenir de vos enfants.

Luc BELOT Adjoint au Maire, Education Enfance



La suppression de l'école le samedi matin, et la mise en place de la semaine scolaire de 4 jours (avec 24 h hebdomadaires d'enseignement + 2 h d'aide personnalisée), ont imposé à la rentrée 2008, un aménagement du temps scolaire qui ne tient pas compte des rythmes de l'enfant.

La Ville d'Angers a manifesté son désaccord vis-à-vis de ces mesures décidées par l'Etat parce qu'elles paraissent préjudiciables aux intérêts des enfants, des familles et aux missions de l'école en réduisant le temps d'enseignement et en concentrant sur 4 jours l'ensemble des apprentissages scolaires.

#### DES ENJEUX EDUCATIFS ESSENTIELS POUR L'AVENIR DE NOS ENFANTS

Un autre aménagement des rythmes scolaires apparaît donc souhaitable ; il est possible dans le cadre légal et peut être mis en œuvre à l'échelle locale, avec la communauté éducative.

Les enjeux sont importants. Des temps d'école et de vie respectueux des rythmes de l'enfant donnent à tous de **meilleures chances de réussir**. Une semaine d'école plus régulière, des journées allégées devraient offrir aux enfants comme aux adultes (parents, enseignants, professionnels, bénévoles...) une meilleure harmonie des temps. Elles peuvent favoriser des activités éducatives mieux intégrées et accessibles à tous.

#### LES QUESTIONS PRINCIPALES

- Quel bilan faites-vous des rythmes actuels de la journée et de la semaine scolaires ?
- L'intérêt de l'enfant mérite-t-il, selon vous, la réflexion engagée à Angers pour modifier les rythmes de l'école ?
- Le cadre légal permet d'organiser la semaine scolaire sur 9 demi-journées, en « scolarisant » le mercredi matin et en donnant la possibilité de réexaminer l'organisation de la journée. S'il y avait école le mercredi matin, que proposeriez-vous pour :
  - La garderie du matin ?
  - La matinée de cours ?
  - La pause du midi? La formule « self » ?
  - Les activités éducatives ?
  - La garderie du soir ?
  - Le mercredi midi ?
  - L'adaptation des horaires et des rythmes à l'âge de l'enfant ?
- Vers une application en septembre 2009 ? en septembre 2010 ?

## N'hésitez pas à en parler avec vos représentants.

#### LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE

Poursuivre les parents, les. avec enseignants, professionnels les et bénévoles, les Conseils d'écoles et d'établissements. les enfants. une démarche de concertation d'élaboration, tenant compte des attentes voire des inquiétudes, et en gardant la volonté d'offrir aux enfants des rythmes mieux adaptés.

Accompagner les choix de réaménagement qui pourraient résulter des orientations et avis donnés par les Conseils :

- adapter les dispositifs périscolaires, notamment en proposant de nouveaux services pour le mercredi : garderie, repas, transport vers un accueil de loisirs.
- renforcer les offres éducatives gratuites proposées à tous et dans toutes les écoles, en complément, en appui, ou en soutien des apprentissages scolaires pour donner à chaque enfant le maximum de chances de réussite.